

REUNION DES DIRECTEURS

JEUDI 12 JUILLET 2018

Présents : BOVA Fabien (CIVB), EYMARD Brice (CIVP), FLOCH Claire (CNPC), LEPAGE Catherine (BINC), NAULIN Sylvain (Inter Loire), PERRIN Vincent (CIVC), PONZO Nicolas (CIVR), RIOU Christophe (IFV/CNIV), ROUMET Benoit (BIVC), VANIER Christian (BIVB), VILLARET Jérôme (CIVL), et IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane, AGOSTINI Jérôme (CNIV)

En visioconférence : FRANJUS-GUIGUES Dorothee (CNIV) et ROSAZ Eric (Inter Rhône)

Jérôme Agostini souhaite la bienvenue à Nicolas Ponzo, nommé Directeur du Comité interprofessionnel des vins du Roussillon.

En préalable, les Directeurs relèvent l'envoi d'un courrier aux Interprofessions par le ministère de l'Agriculture. Il leur est demandé d'émettre un avis, avec le concours des parties prenantes, sur les contingents de plantation. Il est rappelé qu'en l'absence de consensus entre les deux familles composant l'interprofession, il ne peut y avoir un avis interprofessionnel.

1. PROJET DE LOI EGALIM

Les Directeurs sont informés que la Commission mixte paritaire s'est tenue le mardi 10 juillet. Dans la mesure où le Sénat avait très largement réécrit la loi, notamment sur la seconde partie, les débats n'ont pas abouti, et le projet de loi, dans sa version votée par le Sénat, va être renvoyé devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

La version du texte adoptée au Sénat apporte des avantages à la filière, suite au travail effectué avec le concours de la Cnaoc et de l'Umvin. Le premier amendement adopté vise à permettre aux interprofessions de déroger au dispositif par la loi dès lors qu'il existe dans son accord un contrat écrit. Le second est relatif aux délais de paiement et à l'encadrement du contrôle de l'Administration lors de la procédure d'extension.

L'attention des Directeurs est attirée sur les difficultés d'atteindre une position commune avec tous les organismes nationaux sur la contractualisation. Malgré ces divergences, le travail se poursuit avec la Cnaoc et l'Umvin afin de maintenir les dispositions adoptées au Sénat. Il ressort de la demande de la filière trois points : le contenu des contrats, l'initiative de la contractualisation et le montant des sanctions. Si des nuances peuvent être apportées sur le contenu, il est nécessaire que soient modifiés les deux derniers points.

Rétroplanning :

- Assemblée nationale – examen en Commission des affaires économiques : 17 au 19 juillet
- Assemblée nationale – Séance publique : 5 au 7 septembre
- Sénat : septembre

2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN FILIERE

i. Transition écologique

Christophe Riou rappelle aux Directeurs que ce volet du Plan de filière doit avant tout être piloté par les interprofessions. En parallèle, la Commission mixte IFV/CNIV, ayant notamment pour objet le suivi des démarches régionales, s'est réuni le 5 juillet.

Cette réunion a permis de faire un état des lieux des démarches engagées, enfin d'en assurer un suivi et accompagnement, puis de définir les priorités d'action nationales : bâtir des indicateurs de suivi en faisant le lien avec le travail sur les indicateurs économiques, et définir l'orientation des programmes de recherche.

En ce qui concerne les systèmes d'aide à la transition écologique et les mesures d'accompagnement, une analyse d'ingénierie pourrait être conduite.

Les Directeurs proposent au Conseil exécutif d'entreprendre une expertise d'analyse, de définition et de soutien afin d'optimiser leur utilisation.

ii. Groupe de travail économique

Le système de gouvernance est rappelé aux Directeurs : les instances décisionnelles sont le Conseil exécutif et l'Assemblée générale du Cniv, ainsi que la réunion des responsables de filière. Les autres comités sont des groupes techniques.

Pour rappel, ce Groupe de travail a pour objet de travailler sur la création et sur le partage de la valeur, d'un point de vue strictement technique, afin de transmettre à la Commission européenne des éléments sur l'évolution des prix.

La première réunion du groupe de travail se tenant le jeudi 12 juillet après-midi, un compte-rendu sera adressé aux membres du Cniv.

Les Directeurs sont informés que, dans le cadre du Cliaa, un courrier cosigné par les Présidents des interprofessions agricoles va être adressé à la présidence de la République. Si l'initiative de l'élaboration des plans de filière est soulignée, il est fait état des principales problématiques rencontrées par les filières dans leur mise en œuvre.

Les Interprofessions prendront l'initiative d'organiser une journée d'échange sur la mise en place des Plans de filière et les difficultés, notamment du fait de l'Administration et des incertitudes quant au soutien public. Elles inviteront le président de la République à cette réunion.

3. PROMOTION PAYS TIERS

Suite au courrier de réponse de la Commission européenne, auprès de l'administration du 28 juin, dans lequel elle ferait preuve d'ouverture concernant l'application de la règle relative à la durée des programmes de promotion sur un même marché, FranceAgriMer a transmis le projet de décision du directeur général qui portera ouverture des appels à projet 2018, et donc met en œuvre cette règle communautaire. Ce projet soulève plusieurs questions, notamment sur la sécurisation des engagements des interprofessions.

Le Cniv interrogera FranceAgriMer en amont du Conseil exécutif du 18 juillet, afin d'obtenir dans la mesure du possible des réponses et précisions sur les problématiques que soulèvent les dispositions du projet de décision. Il sera notamment demandé que la date de dépôt des dossiers de solde soit repoussée du 31 mars au 30 avril, afin de laisser aux opérateurs le temps de s'adapter aux fiches événement.

4. INSTRUCTION : RECONNAISSANCE DES INTERPROFESSIONS

L'attention des Directeurs est attirée sur le projet d'instruction pour la reconnaissance des interprofessions de l'Administration, dont les conditions semblent excessives. Le contrôle de la représentativité doit être allégé.

5. EVOLUTION DU CLIAA

Les Directeurs sont informés que le Cliaa va être doté d'un conseil politique, qui se réunira deux fois par an.

6. QUESTIONS DIVERSES

i. Réserves interprofessionnelles

L'Administration offre une interprétation de la réglementation européenne de plus en plus restrictive à l'égard des réserves interprofessionnelles. Un échange a eu lieu sur les modes de gestion de chaque interprofession.

ii. Œnotourisme

Il est proposé que les interprofessions se réunissent afin de définir des priorités communes en matière de promotion de l'œnotourisme, avec Atout France. Leur attention est attirée sur l'importance de rechercher un intérêt commun.
